

03/06/1982

Proposé au poids public de Rotisson.

Le maire informe ses collègues qu'à la suite de la démission de Madame Cottalanda, proposée au poids public de Rotisson sur notre commune, il y a lieu de remplacer cette employée et de décider de la façon dont sera rémunéré le successeur.

Le Conseil Municipal, après délibération décide de donner cet emploi à Monsieur ^{Remi} Cuog ~~Cuog~~ (successeur de Monsieur Cottalanda) au café-restaurant de Rotisson, qui déclare accepter cette fonction. Monsieur Cuog sera rémunéré de la façon suivante: la moitié des sommes encaissées pour le prix des pesées.

Prix des pesées - Poids Public de Rotisson

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de revaloriser le prix des pesées au poids public de Rotisson sur notre commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} février 1986:

- jusqu'à 5 tonnes de charge utile: 10F (dix francs);
- au-delà de 5 tonnes de charge utile: 15F (quinze francs).

Le Conseil Municipal demande respectueusement l'approbation de Monsieur le Préfet.

- Ont signé au registre tous les membres présents.
- Pour extrait conforme.